

Edito

Il y a quelques semaines, une partie de la classe politique française s'est offusquée que l'on envisage de demander son avis au peuple grec concernant l'avenir que lui réservaient ses dirigeants et ceux des autres nations européennes. Certes, dans une démocratie représentative, le rôle et la responsabilité des élus sont de gouverner sur la base d'un programme validé par l'élection initiale. Mais sur des sujets nouveaux ou stratégiques, la légitimité des dirigeants peut et doit se ressourcer par la consultation populaire. Au niveau local, en dehors des cas où la Loi prévoit le référendum, l'avis de la population peut être recueilli par les outils de la démocratie locale : opposition municipale, conseils de quartier ou concertation. Las ! A Antony, le Conseil municipal est une scène où les vrais sujets ne sont pas abordés (Cf. la question du Select), point de conseils de quartiers et la concertation tourne à la farce. Pour l'aménagement de la ligne Massy-Valenton, les riverains, les associations et les usagers s'expriment dans un cadre tellement contraint que l'on peut redouter un passage en force de Réseau ferré de France. Et pour le quartier de la RUA, elle est si floue qu'elle semble un prétexte préalable à un projet déjà ficelé. Monsieur le Maire ferait pourtant bien de relire Tocqueville qui disait «Il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul»...

Antony Place Publique

⇒ **Je veux recevoir Antony Place Publique par mail et en couleur.**

C'est gratuit, c'est facile, une simple demande à

app92@club-internet.fr

⇒ **Je retrouve aussi les anciens numéros et tous les dossiers sur**

www.antonyplus.com

C'était la dernière séance..... et le rideau sur l'écran est tombé !!!!

Le 23 novembre l'équipe du Select devait investir le Théâtre Firmin-Gémier et installer un cinéma provisoire durant la durée des travaux du Select. C'était la meilleure solution possible. Nous savons désormais que l'imprévision de la municipalité et de la Communauté d'agglomération a rendu cette alternative impossible puisqu'au mois d'août de l'amiante a été découverte dans ce bâtiment ! A ce jour, la ville n'a toujours pas de solution alternative et le Select, son esprit et son âme disparaissent peu à peu... de notre quotidien.



Pourtant, il n'y a pas eu une semaine depuis septembre sans que plusieurs personnes, des familles, des amoureux du Select, des personnes âgées me demandent quand rouvre le Select et quelle solution provisoire a été trouvée. Alors je leur tends la pétition des amis du cinéma d'Antony qui a déjà recueilli plus de 600 signatures exigeant l'ouverture d'un cinéma provisoire et je réponds : je ne sais pas, la mairie ne veut rien dire !

Que puis-je dire d'autre ? Que la mairie cherche une solution ? Je n'en suis même pas certain ! A chaque fois qu'une hypothèse est avancée, elle est tuée dans l'œuf. La ville avance la question du cout sans jamais nous dire quel serait le cout acceptable, avance les conditions de sécurité sans jamais les préciser. Ce que nous savons, c'est que jamais aucune demande n'a été effectuée auprès du Centre national du Cinéma, pas même pour le transfert au Théâtre au printemps dernier !!!

Il a fallu qu'en conseil municipal le groupe Antony-Plus donne l'adresse d'un fournisseur de structures de chapiteaux provisoires pour que cette solution soit étudiée, puis abandonnée sans nous en donner les raisons !

La salle Marguerite-Duras à la résidence universitaire et celle de l'IUFM sont blacklistées par la ville alors qu'elles pourraient offrir des solutions intéressantes.

Depuis le 19 juillet, il n'y a plus de cinéma sur Antony et le temps semble long, déjà la ville propose de rembourser les abonnements pris au Select ! L'ouverture du futur cinéma est prévue si tout va bien pour novembre 2013. En attendant, nos enfants nous demandent quand à lieu le prochain ciné-gouter....

Pour tuer l'âme et l'esprit du Select, on ne fait pas mieux !!!!

■ **Fabien Feuillade**

▼ **RER B : intolérable !**

AAu moment même où les usagers du RER B sont excédés par les conditions de transport lamentables qui leurs sont imposées par la SNCF et la RATP, voilà que RFF, le gestionnaire du réseau ferré, propose de neutraliser la troisième voie de réserve entre Massy et Antony pour privilégier le passage des TGV interrégionaux jusqu'à l'hypothétique réalisation de l'Interconnexion sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France...En clair, le choix de RFF, organisme d'Etat, obère pour des années voire des décennies l'une des solutions qui pourrait contribuer à améliorer le trafic du RER B !

Massy-Valenton : concertation pour flûte ?

Le 8 novembre dernier a eu lieu au Conservatoire Darius-Milhaud la première réunion de la concertation engagée par Réseau ferré de France (RFF) au sujet de l'aménagement de Massy-Valenton. En effet, après plusieurs années de répit, RFF relance le projet visant à faire cohabiter sur les voies le RER C2, les TGV et le fret.

Formellement, la concertation qui est prévue semble plus organisée et plus démocratique que celle de 2003 qui avait abouti à la mobilisation et au rejet que l'on sait. En effet, elle est placée sous l'autorité d'une garante désignée par la Commission nationale du débat public, elle se déroule dans un cadre déterminé par une Charte qui a été débattue et modifiée à la marge, elle comportera au total au moins une dizaine de réunions, un site Internet dédié a été créé (www.ligne-massy-valenton.com) et le projet est exposé à la Médiathèque des Baconnets et au service communal d'hygiène et de santé de la rue Maurice-Utrillo. Cependant, la durée prévue pour cette concertation est très limitée : une dizaine de semaines, peut-être un peu plus. Cela implique bien sur que la population concernée s'implique résolument sans attendre dans ce débat.

Le projet que RFF présente actuellement consiste, comme en 2003, à doubler la voie unique affectée aux TGV entre la gare de Massy-Verrières et celle des Baconnets. La différence essentielle est que l'emprise des voies à ce niveau ne serait pas élargie et ne nécessiterait pas la construction d'un mur de soutènement rue des Chênes : la nouvelle voie TGV serait créée sur un emplacement appartenant à la RATP, les voies du RER B devant alors être déplacées. Sur le reste du trajet antonien, le projet 2011 est actuellement identique au projet 2003 : les TGV emprunteraient en aérien les voies actuelles du RER C2, le passage à niveau de la rue Mirabeau serait supprimé avec à cet endroit une surélévation de la voie ferrée. Contrairement au débat public sur l'interconnexion LGV-IdF-Sud où 3 scénarios avaient été présentés, RFF n'envisage aucune alternative à son projet ; tout au plus un consultant a présenté laborieusement et sans convaincre un schéma «repoussoir» où nuisances, contraintes techniques et couts dépassaient encore le projet de RFF...

Ce 8 novembre a été l'occasion pour la plupart des parties intéressées d'exprimer leurs positions.

Pour le Maire Jean-Yves Sénant, il s'agit d'un nouveau projet (rappelons que pour lui, juste avant les élections régionales, le projet initial avait été «abandonné...») et il souhaite qu'il puisse améliorer l'existant. En revanche (ou en complément) le conseiller municipal délégué aux nuisances environnementales, Wissam Nehmé, a pointé du doigt l'incohérence économique d'un projet supposé transitoire mais qui bénéficie d'une étude de rentabilité sur 50 ans alors que l'interconnexion Sud est censée être mise en service avant 2025. La plupart des intervenants ont souligné les nuisances formidables que ce projet entrainerait et beaucoup réclament l'enfouissement de la ligne. Parmi les associations de riverains, CELFI a insisté sur des incohérences techniques entre les spécifications de protection acoustique et les vitesses de circulation et CDR-Maval a mis en lumière les différences stratégiques entre le débat Interconnexion Sud (3 scénarios mais pas de financement) et la concertation Massy-Valenton (un budget de 52 millions d'euros mais pas de choix).

Jacques Picard (conseiller régional EELV) représentait l'exécutif de la Région Ile-de-France qui est un des principaux financeurs du projet RFF. Projet qu'il a soutenu au nom de la supériorité de l'intérêt collectif sur les attentes particulières, annonçant toutefois que la Région ferait un effort budgétaire considérable (bien que non chiffré) pour les protections phoniques. Il a annoncé sans être démenti par Jean-Yves Sénant qu'il y avait un accord («un compromis institutionnel») entre le Conseil régional, Patrick Devedjian et la majorité municipale d'Antony sur le projet de RFF. En revanche, sa collègue Pascale Le Néouannic (Parti de Gauche), pourtant elle aussi partie prenante de la majorité régionale, a fait valoir son opposition au projet de RFF.

Quant à nous, Citoyens à Antony, nous sommes intervenus à plusieurs reprises en insistant sur la nécessité d'une vraie concertation (et pas seulement une consultation). Nous avons fait valoir que le projet actuel n'était que celui de 2003 ripoliné à la marge. Nous avons insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte les impacts environnementaux et sur le fonctionnement du RER B, dont les problèmes actuels nécessitent des

actions déterminées : nous demandons à cet égard que soient étudiées sérieusement les conséquences de la suppression de la ligne de réserve du RER-B et la possibilité de créer une double gare RER (B + C) aux Baconnets lors du cadencement du RER-C2 au quart d'heure en 2017. Cette dernière demande a été reprise lors du débat par le représentant de l'exécutif régional qui a enjoint RFF d'en étudier la faisabilité.

Les premières réunions des ateliers ont commencé. Mais des questions essentielles n'ont pas encore de réponses : pourquoi la RATP est-elle absente de la concertation, pourquoi l'Etat, bien que présent, ne fait-il pas entendre son point de vue, comment seront financés les travaux du passage à niveau, combien la région est-elle prête à mettre pour financer les protections phoniques, pourquoi dimensionner le profil de la voie selon les exigences du fret lourd si ce n'est pour lui permettre de transiter ici, quand sera réellement mise en service l'interconnexion Sud et bien sûr, est-ce que RFF a l'intention d'écouter la population et les associations et de modifier son projet ?

■ Bruno EDOUARD

Quartier de la RUA : concertation à la sauce UMP

La Ville d'Antony vient de lancer une concertation préalable sur l'aménagement du quartier étudiant Jean-Zay. Tel est le souhait de la municipalité, précise le dernier bulletin municipal. Mais cette démarche est bien inhabituelle de la part d'un exécutif qui se méfie des concertations publiques et préfère concocter ses projets dans le secret de ses bureaux. Quelques éléments d'explication.

Un quartier convoité

La résidence universitaire occupe un triangle de 11 hectares entre les rues Léon-Blum, Lafontaine et l'avenue du général de Gaulle (RD 986). Outre les 1 500 chambres réparties en plusieurs bâtiments et les équipements liés au fonctionnement de la résidence (salles de travail, auditorium, installations sportives, cafétéria, centre de soins...), d'autres services y sont installés comme le commissariat de police, la sous-préfecture plus un immeuble de bureaux. Cet ensemble de constructions entoure un grand espace vert interne et jouxte le parc de Sceaux. Il est merveilleusement desservi en transports en commun par la Croix-de-Berny (RER B, lignes de bus RATP et Paladin, tramway Trans-Val-de-Marne et futur tramway venant de Vélizy). Cet espace est le lieu idéal pour réaliser une opération immobilière d'envergure.

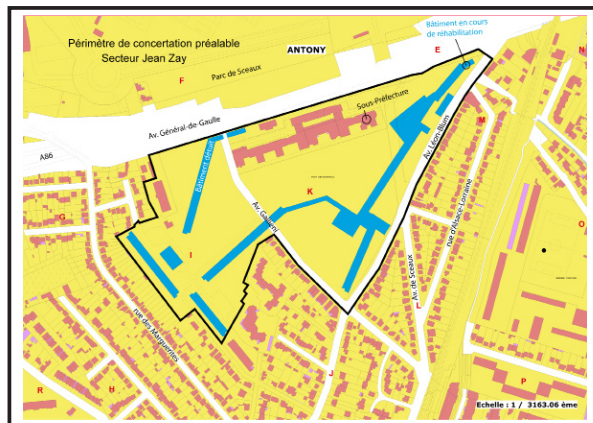
Des objectifs imposés

La Ville prétend qu'en dépit du nombre de partenaires impliqués dans cette rénovation

(la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), propriétaire des terrains, le Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires, gestionnaire du logement étudiant, et le Conseil général co-financeur de l'opération), c'est à elle que revient la responsabilité de « définir l'urbanisme et la vie du quartier ». La vérité est toute autre : ce sont la CAHB et le Conseil général qui ont imposé la destruction des immeubles de logements sociaux étudiants, y compris au détriment d'équipements municipaux existants (école maternelle, centre local d'information et de coordination...). C'est l'atelier Jean-Nouvel, qui travaille de longue date avec le Département, qui a soumis une esquisse ce printemps. Il ne reste plus à la Ville que la concertation sur l'intégration du quartier, la mixité sociale et des équipements publics utiles. En revanche, un sujet fondamental comme le nombre de logements sociaux étudiants à maintenir sur le site est exclu des avis demandés.

Une concertation des plus floues

De plus, les modalités de concertation manquent de clarté. Après plusieurs mois de réflexion, la présentation faite par le bulletin municipal est sidérante : aucune date précise sur la durée ou la tenue des réunions, des



expositions qui vont évoluer indépendamment de la concertation, pas un seul élément de discussion sur les contraintes locales, pourtant nombreuses. Par exemple, les règles d'urbanisme sont difficiles à appréhender sur un site aussi grand et intriqué avec le reste de la ville (transport, couture urbaine, densité...); les conséquences sociales, notamment sur l'accès au logement en petite couronne; la question géologique, très sensible sur cet ancien terrain marécageux collecteur des eaux pluviales vers la rue des Morteaux; ou bien l'arrivée de nouveaux habitants et le besoin de services (crèches, écoles, commerces). En apportant des informations claires sur ces contraintes locales, la Ville aurait montré son envie de réussir la concertation.

■ Pierre RUFAT

Ping-pong sur la rue de Châtenay

La rue de Châtenay est-elle toujours la départementale 67 dans son trajet antonien comme la signalisation le laisserait croire ? Rien n'est moins certain. Des riverains qui se plaignaient au Conseil général de la mauvaise qualité de l'enrobé (qui engendre des vibrations lors des passages des bus 395) se sont entendu répondre que la rue était désormais communale. Cette nouvelle responsabilité pour la ville d'Antony a été confirmée aux habitants concernés par les services municipaux; d'ailleurs, une réfection aurait été envisagée au mois d'aout dernier (mais elle n'a pas été faite). Cependant, le conseiller municipal délégué aux travaux n'a pas tout à fait le même point de vue : selon lui, la rue de Châtenay est désormais municipale mais seulement du pont de l'A86 au carrefour de la Résistance et de la Déportation, la section concernée par les vibrations, au niveau de la rue des Primevères, est toujours départementale, elle !... Pourquoi ces arrangements entre collectivités territoriales se sont-ils ainsi déroulés en toute discrétion ? Est-ce que la réfection en question sera incluse dans le chantier du carrefour de l'Europe (qui devrait être mis en service fin 2012 selon le blog du Président Devedjian) ? Quel suspense haletant !

Nouvelle augmentation pour les locataires d'Antony-Habitat

Après une hausse de 1,1% au 1er mai 2011, Antony-Habitat, l'office municipal de HLM qui gère plus de 3000 logements sociaux sur la ville, a, dans la dernière séance du Conseil d'administration, voté une nouvelle augmentation de 1% au 1er janvier prochain. Ainsi, les locataires auront subit plus de 2,1% d'augmentation dans l'année. Les représentants des locataires « CNL » et « association des locataires de l'office » se sont opposés à cette mesure rappre-

lant les difficultés sociales et économiques croissantes auxquelles se heurtent les familles alors que ceux de l'UDLI, proche de la majorité municipale, se sont abstenus.

Ces augmentations sont justifiées par le conseiller municipal aux solidarités, Christian Ollivry, afin de ne pas creuser l'écart entre les prix pratiqués par le secteur immobilier privé et le secteur public ! Une fois encore, le conseiller rappelle donc que pour lui la première des solidarités à défendre est celle des spécu-

lateurs et autres investisseurs immobiliers privés ! Qu'importe pour le conseiller, les difficultés des locataires qui, non seulement vont dès le 1er janvier prochain subir cette nouvelle augmentation, mais pour beaucoup aussi verront leur allocation logement (APL) réduite suite aux nouvelles mesures prévues dans le plan de rigueur gouvernemental.

■ **Antony Place Publique**

Laïcité à géométrie partisane !

Le Bulletin municipal officiel (BMO) de notre ville « Vivre à Antony » dispense chaque mois les opinions, orientations et actions de la majorité municipale. Chaque mois tous les Antoniens peuvent s'en repaître, s'en réjouir ou s'en horripiler.

Les numéros arrivant dans les foyers la veille des fêtes de fin d'année retiennent pour le moins l'attention de chacun, du concepteur au lecteur. En effet cette période juxtaposant le solstice d'hiver, la fête des enfants et le passage à l'an nouveau est un moment particulier, oscillant entre réjouissances et solitudes, agapes et restrictions.

Hors cette période est nommée, dans chaque numéro, fête de Noël. Fort bien, c'est la fête des enfants autour du sapin bien vert, émanation d'une lointaine survivance druidique. Mais encore, quel n'est pas notre étonnement à constater les multiples références à des manifestations à caractère religieux.

Pour preuve, le numéro du BMO de décembre 2010 :

toute une page sur les différentes messes catholiques dans sept lieux différents de la ville. Dans le même numéro un long article sur la maison marianiste, lieu de séminaire et d'accueil spirituel. Pour finir un hommage au père Robert, ancien vicaire de paroisses antoniennes.

Toutes ces informations, ne concernent qu'une seule religion. La France serait-elle toujours la fille aînée de l'église catholique ?

Nos lois sont pourtant claires, le fait religieux existe et existera encore très longtemps, mais l'Etat et les institutions publiques, se doivent, en premier lieu selon la constitution, de traiter chacun sans distinction de races, de croyances et de religions. De plus, la loi de 1905 est explicite, il n'est pas question de nier les religions, mais de n'en méconnaître aucune et de les traiter toutes de la même manière.

La laïcité s'impose aussi à Antony ! Alors dans les prochains BMO, verra-t-on des informations concernant : le Ramadan, Yom Kippour, la fête de Divali, l'Aïd El Kebir, les bouddhistes ou les méthodistes d'Antony ou encore Hanoukka, fête des enfants, elle aussi ? Cette liste n'étant pas exhaustive. Ou bien plus aucune information à caractère religieux, seules ces alternatives ont un sens républicain.

■ **Annie-Laure HAGEL-DELACROIX**



La concertation selon Antony-Habitat

Antony-Habitat, contraint par la législation, a dû mettre en place un Conseil de concertation locative, organe de consultation composé de représentants des locataires et du Conseil d'administration afin d'évoquer les problèmes rencontrés par les locataires et la gestion de l'office. Au minimum, le conseil de concertation doit être réuni par le Président au moins une fois par an.

La direction d'Antony-Habitat dont on connaît la conception particulièrement restrictive de la concertation, n'a pas réuni cette instance depuis juin 2010... Interpellé à ce sujet par Jean Marc Feuillade, le représentant des locataires de la « Confédération Nationale du Logement » la direction de l'office a affirmé qu'Antony-Habitat respecte scrupuleusement la réglementation puisqu'il lui suffit de faire une réunion le 2 janvier 2010 et une autre le 31 décembre 2011 (soit un écart de 24 mois) et qu'ainsi il y aura bien une réunion du conseil de concertation par an ! Voilà la conception de la démocratie participative proposée par la direction de l'office municipal d'HLM !

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit, Jean-Marc Feuillade, Bruno Edouard, Fabien Feuillade

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel

Imprimé sur papier recyclé